



N°6

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 003-210301388-20260126-DSIL26012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalemen^t convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET :
**DSIL/TRAVAUX DE
RÉNOVATIONS
ÉNERGÉTIQUES DU
CSC.**

Monsieur le Maire expose que suite à l'audit énergétique réalisé en 2023-2024 par le Cabinet LARBRE INGENIERIE, des travaux de rénovations énergétiques sont nécessaires :

Le travaux qui doivent être réalisés sont :

- Mise en place de la Gestion Technique Centralisée: 26 500 € HT
- Isolation des combles : 22 950 € HT
- Etudes de Mise en place de la Pompe à chaleur: 6 000 € HT
- Travaux pompe à chaleur : 72 000 € HT
- Maîtrise d'oeuvre : 3 020 € HT

Le montant total des travaux est de 130 470 € HT.

Le plan de financement est décomposé comme suit :

DSIL : 50 000 €

FONDS VERT : 31 862.50 €

Autofinancement : 48 607,50 €

....

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de dotation de soutien à l'investissement local concernant les travaux de rénovations énergétiques du Centre Social et Culturel.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

1- 2 FEV. 2026

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 27 JAN. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

